

## **SAINT MARTIN – RÉGLEMENT DU CONCOURS DE BETTERAVES SCULPTEES**

Le dépôt des betteraves sculptées et éclairées se fera **le 11 novembre 2019 à la salle des fêtes de 15h à 17h**. Les ouvrages réalisés par les enfants feront l'objet d'une exposition qui sera visible lors de la remise des récompenses.

Article 1 : Conditions de participation : Ce concours est ouvert **aux enfants Armabouts-Cappellois** de 3 ans à 12 ans révolus. Pour y participer, **déposer en mairie le bulletin de participation** ci-dessous dans l'urne prévue à cet effet **entre le 2 novembre et le 8 novembre 2019. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE LE JOUR DE LA ST MARTIN**. Possibilité de **retirer gratuitement une betterave**, dans la cour des ateliers municipaux, **à partir du mercredi 6 novembre 2019**.

Article 2 : Modalités du concours : Pour respecter la tradition, les enfants devront réaliser une lanterne exclusivement à partir d'une betterave fourragère, qu'ils sculpteront et éclaireront.

Le jury examinera, à huis clos, les lanternes de 17h à 18h et notera les œuvres selon les critères suivants :  
Originalité – Décoration - Eclairage.



---

### **SAINT MARTIN – CONCOURS DE BETTERAVES SCULPTEES**

**BULLETIN A DEPOSER EN MAIRIE au plus tard le vendredi 8 novembre 2019** (aucune inscription le jour même)

**Nom, prénom et âge** du (des) enfant (s) :

- ..... ans

- ..... ans

- ..... ans

**Adresse** : .....

Signatures des parents :